

## **QUI PEUT ADHERER A LA CRESS IDF ?**

Les entreprises de l'ESS et/ou leurs groupements, unions ou fédérations régionales, représentatifs, inclus dans le périmètre de l'ESS, tel que défini par la loi ESS 2014-856 du 31 juillet 2014, peuvent adhérer à la Cress Île-de-France : associations, coopératives, mutuelles - assurances et santé, fondations, fonds de dotations, entreprises solidaires d'utilité sociale.

Catégorie 1 : groupement, union ou fédération régionale d'entreprises de l'ESS.

Catégorie 2 : entreprise de l'ESS souhaitant adhérer via le groupement régional adhérent dont elle est membre.

Catégorie 3 : entreprise souhaitant adhérer directement, qu'elle soit membre ou non d'un groupement régional adhérent de la Cress Île-de-France.

## BULLETIN D'ADHESION 2018 A LA CRESS IDF

---

### INFORMATIONS GENERALES

Nom de la structure : .....

Nom complet ou décliné du sigle : .....

Secteur d'activité : .....

Forme juridique de l'entreprise : .....

Date de création : .....

Numéro de SIRET : .....

Code NAF : .....

Agrément ESUS :  non  oui, n° .....

Nombre de salariés : .....

Nombre d'ETP (équivalent temps plein) : .....

Affiliation à un groupement, union ou fédération d'entreprises ESS :

OUI  NON

Si OUI, lequel : .....

---

### COORDONNEES

Adresse postale

N° et rue : .....

Code postal : .....

Commune : .....

Tél fixe /portable : .....

Courriel : .....

Site internet : .....

Ces informations sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique, non soumis à déclaration au titre de la dispense n° 8 issue de la délibération CNIL n° 2006-130 du 9 mai 2006 (*J.O n° 128 du 3 juin 2006*). En application de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux informations qui vous concernent.

---

## CONTACTS

Représentant(e) légal(e) : Prénom - Nom - Fonction - Mail - Tel - Adresse postale

.....  
.....

Correspondant : *idem* .....

---

## OBJET

Décrivez rapidement l'objet de votre structure

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Territoires d'intervention :

- local .....
- départemental.....
- régional             national

---

## BAREME DE LA COTISATION 2017 en vigueur jusqu'à l'AG 2018

### Catégorie 1

- **A** - Groupement régional d'entreprises ESS : MADIF, coordination régionale : associative, coopérative, de fondations, de syndicat d'employeurs ESS, de SIAE, d'entreprises solidaires d'utilité sociale, ayant leur siège en Île-de-France : 500 €
- B** - Fédération mutualiste santé MUFIF : 2 500 €

### Catégorie 2

Entreprise de l'ESS souhaitant adhérer via son groupement régional, adhérent à la Cress IdF : gratuité de la cotisation grâce à son regroupement d'appartenance qui paie une cotisation forfaitaire et la représente au conseil d'administration.

### Catégorie 3

Entreprise de l'ESS (tous statuts confondus) non membre d'un groupement ou fédération régional adhérent de la Cress,

- **A** - réalisant moins de 1 000 000 € de chiffre d'affaires annuel : 200 €
- **B** - réalisant plus de 1 000 000 € de chiffre d'affaires annuel : 2 500 €

*Nota : il s'agit d'un montant minimal de cotisation. Chaque adhérent peut, s'il le souhaite, majorer le montant de sa cotisation pour renforcer son soutien à la Cress.*

---

### Cocher la catégorie d'adhésion

**1 A**       **1 B**       **2**       **3 A**       **3 B**

Fait à ..... , le ..... Signature du représentant légal :

Cachet de la structure :

Envoi du bulletin d'adhésion et du chèque de règlement à : Cress Île-de-France, 3 rue de Vincennes, 93100 Montreuil.

Dès réception, vous recevrez une attestation d'adhésion et une facture ou exonération de facture.

Pour tout renseignement complémentaire : Sorayah MECHTOUH, chargée de mission vie associative de la Cress IdF,

[Sorayah.mechtouh@cressidf.org](mailto:Sorayah.mechtouh@cressidf.org) - Tel : 01 49 88 52 78.